

BOURSE ÉLIZABETH CORTE

Réципиendaire : Étudiant inscrit à temps complet au 2^e cycle ou 3^e cycle d'une Faculté de droit québécoise (et Université Ottawa)

Attribution : Trimestre d'automne (Date limite **28 septembre 2018**)

Valeur : 5 000 \$ (minimum)

Présentation

La bourse « Élizabéth Corte » a pour objectif de soutenir ou de récompenser un projet de recherche mené par un étudiant ou une étudiante touchant une question de déontologie judiciaire ou d'accès à la justice.

La bourse porte le nom de Madame Élizabéth Corte, en raison de son fort engagement pour des questions d'éthique dans la pratique judiciaire et de l'accès des citoyens au droit et à la justice. Dans le cadre de l'ouverture des tribunaux organisée par le Barreau du Québec en 2014, la juge Corte a notamment insisté sur l'opportunité qu'offre la réforme du Code civil du Québec pour favoriser la résolution des différends et des litiges par la voie de la conciliation et la médiation. Elle soulignait par ailleurs que ces modes de prévention et de règlement des différends constituent désormais des moyens privilégiés d'accès à la justice. Mme Corte est toujours demeurée attentive aux avancées réalisées dans le domaine procédural notamment au sein de la Division des petites créances et de la Chambre de la jeunesse. En créant le Forum sur la justice civile et familiale, elle est parvenue à regrouper tous les acteurs de la justice autour de projets ambitieux visant l'orientation et l'information juridique des citoyens.

La bourse « Élizabéth Corte » est financée par des fonds en provenance du Conseil de la magistrature du Québec, du Centre de recherche de droit public de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, du Barreau du Québec et de la Chambre des notaires du Québec. Le fonds pourra notamment recevoir en tout temps des dons d'autres donateurs.

Conditions de recevabilité

- être inscrit à titre d'étudiant régulier à temps complet au 2^e cycle ou 3^e cycle d'une Faculté de droit québécoise (et Université Ottawa) au moment de la demande et de l'attribution de la bourse;
- le projet de recherche doit porter sur une question de déontologie judiciaire ou d'accès à la justice

Critères d'attribution

- L'attribution de la bourse sera basée sur le critère de l'excellence du dossier académique, mais pourra également être fondée sur les besoins financiers du candidat ou de la candidate.
- Seront aussi prises en considération l'implication sociale de l'étudiant ou l'étudiante ainsi que la portée du projet sur la réflexion ou l'amélioration des pratiques de déontologie judiciaire ou d'accès à la justice.

Démarche pour soumettre sa candidature

1. Vous devez soumettre les documents suivants :

- Les copies de vos relevés de notes (non officiels acceptés) des 1^{er}, 2^e et/ou 3^e cycles, selon votre niveau d'études;
- Votre curriculum vitæ;
- Une lettre de motivation rédigée à l'attention du Comité des bourses et adaptée, dans la mesure du possible, aux critères de sélection de la bourse sollicitée;
- Une brève description du projet de recherche ou du mémoire;
- Un échéancier détaillé de recherche et de rédaction;
- Une lettre d'appréciation du directeur ou de la directrice de recherche.
- Tout autre document ou renseignement que vous jugez pertinent (état des besoins financiers, lettres de recommandation, etc.).

2. Les dossiers doivent être expédiés par courriel en format .pdf

à laurence.largente@umontreal.ca au plus tard le **28 septembre 2018 à 16 :00.**

Le candidat(e) doit remettre un dossier complet. Il ne sera pas donné suite aux dossiers incomplets ou transmis en retard.